

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 23 janvier 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

L'an deux mille six, le vingt trois janvier à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Rosaire à Montpeyroux, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - Mme INFANTE Myriam - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. GELY William

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - Mme VIVEN Isabelle - M. ASTIE Michel - -

Absents : M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - M. DEJEAN Maurice - M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. TOURET Jean Louis

M. Michel ASTIE donne pouvoir à M. Jean Pierre GHIBAUT

M. Manuel Diaz est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
17 janvier 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

**04-2006
Syndicat Centre Hérault : modification des statuts**

Monsieur le Président explique que le Syndicat Centre Hérault a adopté par délibération du 29 novembre 2005 une modification de ses statuts (article 4 – siège du syndicat).

Le texte proposé pour l'article 4 est le suivant :

Le siège du syndicat est établi à Aspiran, Route de Canet -34 800 ASPIRAN,

en remplacement de 2 bis allées Roger Salengro à Clermont l'Hérault.

Le Président précise que conformément à l'article 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale membres du Syndicat Centre Hérault sont consultés sur cette modification.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification des statuts du Syndicat centre Hérault qui prend en compte le changement de siège du Syndicat.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET